



REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DE TARN ET GARONNE

GRAND MONTAUBAN – COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

SESSION ORDINAIRE
Séance du 26 avril 2016

DELIBERATION N° 56/ 4/2016 : ATTRIBUTION D'UNE AIDE A L'ENTREPRISE LETT DANS LE CADRE DU REGLEMENT DE MINIMIS.

L'an deux mille seize, le mardi 26 avril à 18h00, les membres du Conseil Communautaire du Grand Montauban-Communauté d'Agglomération, se sont réunis dans la grande salle de l'Hôtel de Ville, sur convocation qui leur a été adressée par la Présidente, conformément à l'article L2121.10 du Code Général des Collectivités Territoriales, le 20 avril 2016.

Présents Titulaires : 33

Mesdames, Messieurs, Mathieu ALBERT, Danielle AMOUROUX, Danielle BEDOS, Marie-Claude BERLY, Marc BOURDONCLE, Nadine BOUVET, Aline CASTILLO, Didier CLAMENS, Jean-Martial DEJEAN, Thierry DEVILLE, Philippe FRANCOIS, Alain GABACH, Jean-François GARRIGUES, Jacques GAYRAL, José GONZALEZ, Paul GRAND, Annie GUILLOT, Aline HUARD, Aurore KOTHE, Pierre-Antoine LEVI, Véronique MALY, Christine MOLLIN, Christian MOULIS, Pauline MUGNIER, Paulette MULLER-DUPONT, Bernard PAILLARES, Christian PEREZ, Rodolphe PORTOLES, Gérard ROUTIER, Bernadette SERIEYS, Gaël TABARLY, Monique VALAT, Thierry VIALLO.

Absents ayant donné pouvoir : 14

Mesdames, Messieurs, Brigitte BAREGES à Thierry DEVILLE, Alain ABADIE à Didier CLAMENS, Anne ALASSANE à Monique VALAT, Maxime BERAUDO à Pierre-Antoine LEVI, Pauline BLANC à Gaël TABARLY, Pierre BONNEFOUS à Aline CASTILLO, Jean-Luc BUDOIA à Annie GUILLOT, Alain CRIVELLA à Jean-Martial DEJEAN, Daniel DONADIO à Rodolphe PORTOLES, Jean-Louis IBRES à Christine MOLLIN, Sophie LARAN à Aurore KOTHE, Laurence PAGES à Christian PEREZ, Valérie RABAULT à José GONZALEZ, Michel WEILL à Danielle BEDOS.

Absents Excusés : 4

Mesdames, Messieurs, Roger CATUSSE, Nadia CHEKLIT, Francis LABRUYERE, Isabelle SOULAYRES.

Secrétaire de Séance : Monsieur Jean-Martial DEJEAN

Monsieur Jean-Martial DEJEAN donne lecture du rapport suivant :
Mesdames, Messieurs,

La SARL LETT, spécialiste de la pièce détachée et de l'entretien des véhicules poids lourds industriels, réparateur agréé VOLVO, assure dans ses ateliers la réparation et la maintenance de nombreuses pièces mécaniques (Banc de freinage, Jeux de plaques, Contrôle hayon, Echappement...). Elle est dirigée par Olivier Coracin, et se situe rue Maurice Delpouys, à Montauban, à côté de l'aérodrome. Cette implantation n'est pas optimale dans la mesure où le bâtiment est peu visible, et la nuisance sonore générée par l'activité constitue une gêne pour le voisinage.

Dans ce cadre, l'entreprise porte un projet de développement, qui consiste en un repositionnement. En effet, l'entreprise a souhaité se déplacer sur la zone Les Prades, située route du Nord, afin de régulariser une situation familiale puisque le local appartenait à une SCI détenue par plusieurs membres de la famille Coracin. Aussi, ce nouvel emplacement au cœur du pôle automobile est stratégique pour l'entreprise, qui va gagner en visibilité, en limitant les nuisances sonores pour le voisinage. Elle se rapproche également du péage autoroutier Nord de Montauban, pour un accès rapide des poids lourds.

Par ailleurs, les gérants de l'entreprise souhaitent, en plus de la certification ISO 9001 dont ils disposent déjà, obtenir une certification de qualité environnementale ISO 14001. Cette norme définit une série d'exigences spécifiques à la mise en place d'un système de management environnemental au sein d'une organisation.

Pour information, le service du développement économique a trouvé l'acquéreur pour son bâtiment, en le mettant en relation avec l'entreprise le Petit Forestier au mois de janvier 2015.

Pour son projet de construction sur la zone les Prades, l'entreprise LETT a sollicité une subvention auprès du Grand Montauban. L'investissement immobilier s'élève à 1 M€ environ. Actuellement, l'entreprise compte 13 salariés, et prévoit d'en embaucher 3 sur 3 ans.

Aussi, le Grand Montauban, par une délibération du 22 octobre 2014, a adopté la modification du règlement des aides à l'entreprise, par la signature d'une convention d'application du Schéma Régional de Développement Economique, de l'Innovation et de la Recherche entre le Conseil Régional et le Grand Montauban. Désormais, le Grand Montauban peut intervenir sur les investissements immobiliers et matériels, sur les projets d'innovation individuels et collectifs dans le cadre d'appels à projets, et sur l'aide au conseil stratégique.

Dans la mesure où il est possible d'aider au maximum à hauteur de 20% de l'investissement éligible, et sachant que le Grand Montauban a été sollicitée, il a été prévu :

Aide du Grand Montauban, sur l'investissement immobilier, dans le cadre du règlement de minimis :
25 000 €

Au vu de ces éléments, et conformément à l'avis favorable de la Conférence des Vice-Présidents en date du 19 avril 2016, il vous est proposé de bien vouloir :

- accorder une aide à la SARL LETT d'un montant de 25 000 € dans le cadre de son investissement immobilier,
- autoriser Madame la Présidente à signer la convention d'engagement avec la SARL LETT telle qu'annexée à la présente,
- dire que les crédits sont inscrits au budget 2016.

Entendu le présent exposé,
Après en avoir délibéré,
Le conseil communautaire décide :

- d'accorder une aide à la SARL LETT d'un montant de 25 000 € dans le cadre de son investissement immobilier,
- d'autoriser Madame la Présidente à signer la convention d'engagement avec la SARL LETT telle qu'annexée à la présente,
- de dire que les crédits sont inscrits au budget 2016.

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

La Présidente certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de TOULOUSE dans un délai de deux mois à compter :

De sa transmission en Préfecture le :

28 AVR. 2016

De sa publication le :

28 AVR. 2016

et/ou notification le :

Pour extrait certifié conforme,

Montauban, le 27 avril 2016


La Présidente,
Brigitte BAREGES